


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL 

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS ✓

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF THE BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACT'S SERVICE

000144

DECISION N°26/

/D/MINPROFF/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 16 JUIN 2026

Portant attribution du marché passé suivant l'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/MINPROFF/CIPM/2026 du 30 mars 2026 pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE,

- Vu la constitution ;
- vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
- vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- vu le décret n°2012/633 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
- vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- vu le décret 2019/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics ;
- vu la décision n°000000060/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2019 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;
- vu la circulaire n° 0001377/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant la lettre n°26/003/L/MINPROFF/CIPM du 04 juin 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés relative à la proposition d'attribution du marché pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence au MINPROFF.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : la Société ci-dessous citée est attributaire du Marché pour la fourniture et l'installation d'équipements de vidéoconférence au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, conformément au tableau ci-après :

Attributaire	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Société Intek SARL B P : 12 841 Yaoundé, Tél: 677 77 66 84	Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.	MINPROFF	48 438 158 F CFA	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : le mandataire de cette Société est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics, pour l'établissement du Marché correspondant.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 16 JUN 2026

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINPROFF ;
- CFC/MINPROFF ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

